

Sujet d'entraînement à l'épreuve E7-2

Intégration de l'exploitation d'un lycée agricole dans la trame verte et bleue locale

Partie 1: Etude de cas:

Situation professionnelle :

Technicien agribiodiversité au sein de la chambre d'agriculture du département

1. Après avoir étudié les documents joints, vous présenterez les éléments principaux du contexte, ainsi que les enjeux, liés à l'intégration de l'exploitation du lycée agricole dans la trame verte et bleue mise en place sur le territoire de la commune (4 points)

2. Le directeur d'exploitation fait appel à vous dans ce contexte pour l'accompagner dans d'éventuels changements de pratiques.

A partir du ou des problèmes que vous aurez identifiés pour la mise en place de la trame verte et bleue, choisissez, formulez et explicitez une problématique en justifiant de sa cohérence au regard des enjeux de l'exploitation.

Quelles sont les attentes du commanditaire auxquelles vous devrez prendre garde à répondre dans le cadre de cette commande ? Reformulez en conséquences les objectifs principaux de cette commande (4points)

3. Vous disposez d'un équivalent de 5 jours sur 6 mois pour accompagner le lycée agricole dans cette démarche. Quelles seraient vos priorités d'actions, en quoi seraient elles adaptées aux différentes contraintes ? (4 points)

Partie 2: En vous appuyant sur vos expériences personnelles, on vous demande :

4. de présenter et justifier la mise en œuvre d'une opération de votre choix, de génie écologique et/ou de valorisation, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions liées à la biodiversité nécessitant des évolutions des pratiques agricoles. (4 points)

Partie 3: En vous appuyant sur l'étude de cas de la partie 1 et vos expériences personnelles dont celle relatée en partie 2, on vous demande de:

5. Analyser de manière critique les apports et les limites d'une telle démarche. (4 points)

Documents :

Document 1 : Une exploitation d'EPL impliquée dans son territoire pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue (sources : d'après Julie Bertrand Rapport d'étape du projet biodivea du Lycée Nature, oct 2011)

Document 2 : Extrait de la fiche ZNIEFF de type 2 « bocage et bois à l'est de la Roche sur Yon » (Sources : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, inventaire du patrimoine naturel en Pays de Loire)

Document 3. Mise en œuvre de la trame verte et bleue : exemple de la Carrière des Coux.

Document 4 : Une commune aux multiples entités

Document 5 : Une commune agricole

Document 6 : Une croissance démographique soutenue

Document 7 : Identification de corridors potentiels de la trame .

(Sources des documents 3 à 7 : D'après Guillaume Lefrere , Licence professionnelle Aménagement du paysage , 2010/2011 , Continuité écologique à la Roche sur Yon , définition d'une trame verte et bleue en Vendée).

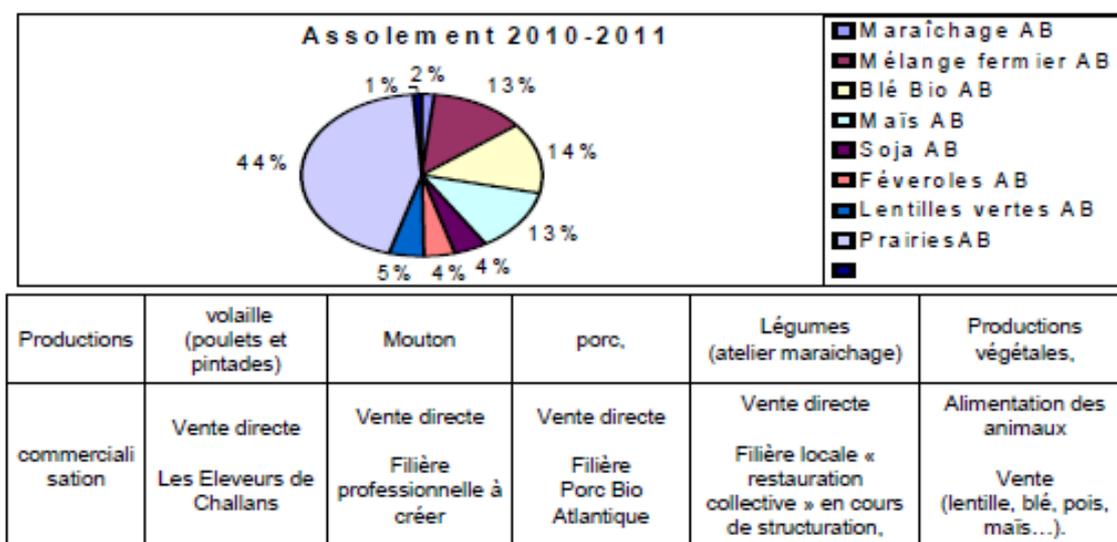
Document 8 : Synthèse des orientations générales PADD (source: <http://plu.ville-larochesuryon.fr>)

Document 1 : Une exploitation d'EPL impliquée dans son territoire pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue

(D'après Julie Bertrand Rapport d'étape du projet biodivea du Lycée Nature, oct 2011)

1 L'EPL et son exploitation

Le Lycée est situé, en contexte bocager et en situation périurbaine, à proximité de zones d'habitation récente et de nombreuses infrastructures routières. L'exploitation, entièrement en agriculture biologique, a une superficie de 130 ha (65 ha en propriété, 63 ha en fermage dont 23 ha en bail précaire). Les terrains de nature sablo-limoneuse sont drainés sur 50 ha et irrigables sur et 30 avec un parcellaire relativement dispersé.



Depuis 2007, le lycée s'est associé avec la ferme expérimentale des Etablières et le GAEC laitier de l'Ecrin pour créer l'association "Trésors de vie : au cœur de la ferme d'aujourd'hui" pour l'accueil à la ferme des écoles et du grand public.

Le Conseil régional des Pays de la Loire a « labellisé » en 2010 l'exploitation du Lycée Plateforme régionale d'innovation sur l'agriculture biologique et l'agriculture périurbaine durable. Ce « label » s'inscrit pleinement dans l'évolution de l'exploitation : conversion totale de l'exploitation au bio, choix d'une plus grande autonomie, resserrement des liens avec le territoire et avec la recherche.

2 Contexte

La loi Grenelle 2 prévoit la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les documents d'urbanisme, ainsi que l'élaboration de Schémas régionaux de cohérence écologique. Ainsi, localement, les collectivités sont mobilisées pour la mise en œuvre de trames vertes et bleues : Ville via son PLU, Pays Yon et Vie porteur du SCOT.

Même si elle est une ville moyenne, la commune connaît un fort dynamisme économique ainsi qu'une importante expansion. L'exploitation du Lycée est maintenant située aux portes de la ville et à proximité d'importants axes routiers, dans une « poche périurbaine » et présente donc des enjeux fonciers importants.

Par ailleurs, les premières réflexions des collectivités locales relatives à la trame verte et bleue font apparaître comme corridors majeurs les nombreuses vallées présentes dans le secteur. Le bocage est très peu présent dans les discussions, alors même qu'il représente l'essentiel des surfaces non bâties. Ainsi, de part la situation périurbaine de l'exploitation et l'intérêt pédagogique de la problématique, le Lycée a souhaité que la place des espaces agricoles dans la trame verte et bleue locale soit discutée et travaillée avec les collectivités.

3 Les partenariats amorcés et les actions prévues

En parallèle, le Pays Yon et Vie a répondu à un appel à projets du Conseil régional intitulé « Contrat nature » et visant à soutenir les collectivités dans la restauration des continuités écologiques. Le projet intitulé « Renforcer la place des espaces agricoles dans la trame verte et bleue du Pays Yon et Vie à partir d'un territoire-test : le secteur Est de ville » est présent dans le Contrat Nature. Il est prévu que le Pays soit porteur du projet, avec le Lycée en appui technique. Dans le cadre de ce projet, la Chambre d'agriculture et la LPO seront des partenaires privilégiés.

L'idée est de créer une dynamique de groupe avec 10 à 20 exploitants autour du Lycée pour :

- approfondir la connaissance concernant cette biodiversité locale entre agriculteurs, habitants, associations,
- localiser les éléments porteurs de cette biodiversité, analyser la gestion agricole de ces éléments et leur place dans les systèmes de production,
- réfléchir collectivement aux connexions entre exploitations : organisation technique pour les agriculteurs, réflexion en terme d'aménagement du territoire pour les collectivités,
- susciter des changements de pratique pour restaurer ou créer des continuités écologiques dans les exploitations concernées.

Avec l'appui technique du Lycée dont l'exploitation, proche du corridor écologique de la Riallée, serait incluse dans le dispositif, il s'agit de :

- mettre en place un groupe de suivi composé de membres de la Commission Agriculture et cadre de Vie pour approfondir la méthodologie,
- mobiliser un groupe d'agriculteurs (2012),
- recruter un prestataire pour faire le diagnostic de leurs exploitations sur la thématique agriculture / biodiversité (2012/2013),
- les accompagner à la mise en œuvre des préconisations (démarrage en 2013, cette dernière phase pouvant dépasser le terme du Contrat Nature) ».

4 Premiers éléments de diagnostic

La première année du projet a permis de mieux identifier et préciser les problématiques « agriculture-biodiversité » que l'on souhaitait travailler sur l'exploitation, à la fois sous l'angle pédagogique et sous l'angle expérimentation-développement. Cette identification a été permise par une analyse des attentes et volontés des équipes pédagogiques, de l'exploitation, de la Direction et de quelques acteurs du territoire. De cette analyse, il est ressorti les axes suivants :

- Contribution de l'exploitation à la trame verte et bleue locale, dans un contexte bocager périurbain
- Services rendus par la biodiversité à l'agriculture
- Mise en place d'un observatoire local « agriculture et biodiversité » permettant d'enregistrer et de localiser les données agricoles et naturalistes recueillies sur l'exploitation.

Document 2 :

Extrait de la fiche ZNIEFF de type 2 « bocage et bois à l'est de la Roche sur Yon »

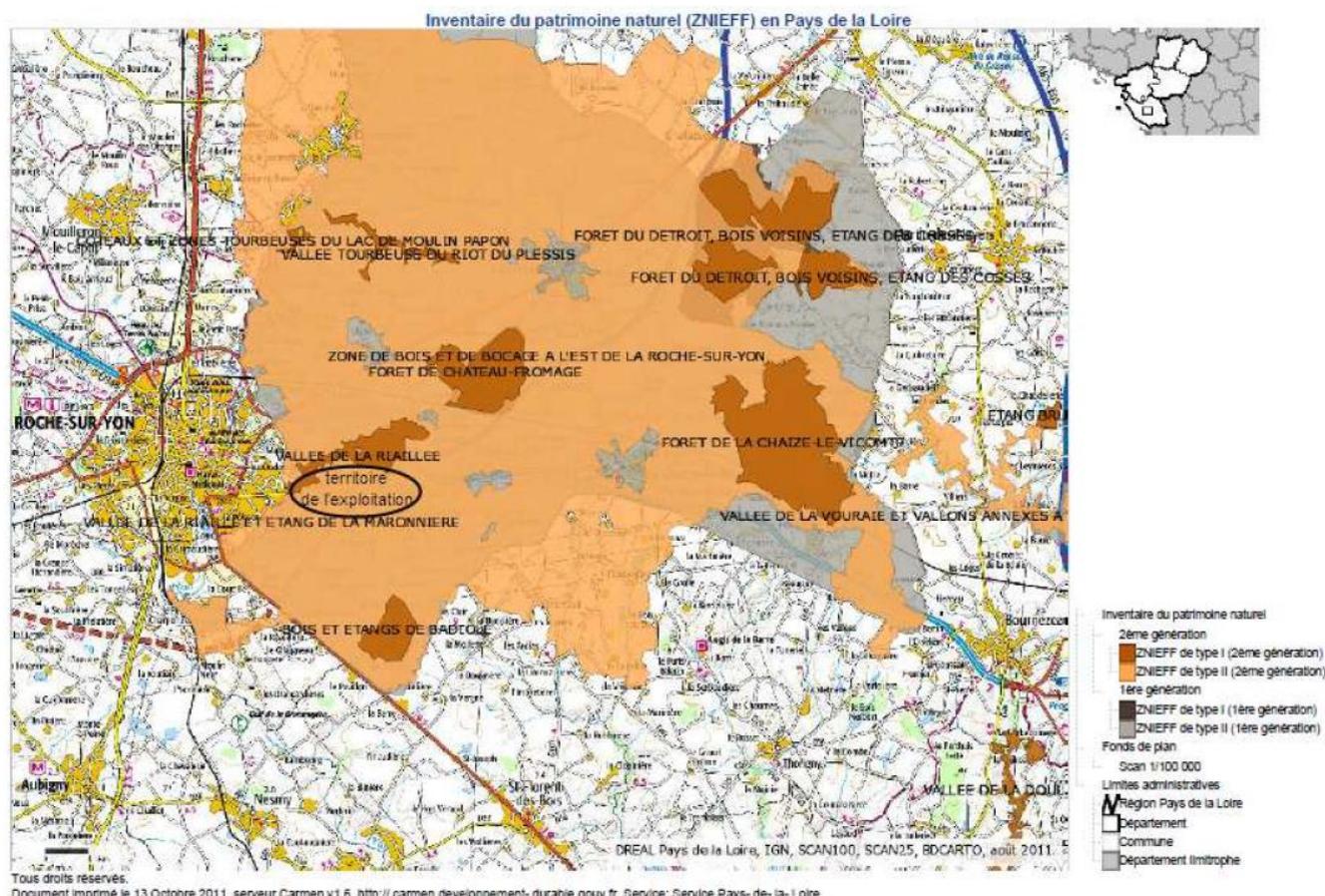
(Sources : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, inventaire du patrimoine naturel en Pays de Loire)

Commentaires généraux

Cette grande zone de bocage, bois, étangs, vallées, malgré une dégradation importante due au remembrement et à l'urbanisation, a conservé un intérêt écologique non négligeable. Le réseau hydrographique assez dense constitue un ensemble de corridors naturels, dont la Loure est sans doute l'une des espèces phares. De nombreuses espèces ont toutefois disparu ou sont en forte régression (Bouveuil pivoine, Gros-bec casse noyau, Pie-Grièche écorcheur). C'est le cas notamment de plantes signalées dans le flore de Henri des Abbayes (1971) au Bourg-sous-la-Roche, qui n'ont pas été retrouvées. L'autoroute Cholet - La Roche va séparer cette zone en 2 (en passant à l'ouest des forêts du Détroit et de la Chaize) et favorisera un nouveau morcellement du milieu.

Commentaires sur la délimitation

Par rapport à l'ancienne délimitation, les secteurs de bocage très dégradés ont été exclus. La "Vallée de la Potinière" et la "Vallée de la Riailée", auparavant indépendantes, ont été incluses dans la ZNIEFF (même type de milieu). Les vallées du Ruisseau du Marillet et du Ruisseau d'Orion au sud de la Chaize, ont été ajoutées pour leur intérêt écologique. Malgré la forte dégradation de ce secteur bocager, la ZNIEFF a été conservée car elle présente un réseau de milieux (bois, étangs, vallées) en lien les uns avec les autres et qui jouent le rôle de corridor entre les zones de type I



Document 3. Mise en œuvre de la trame verte et bleue : exemple de la Carrière des Coux

(D' après Guillaume Lefrere , Licence professionnelle Aménagement du paysage , 2010/2011 ,
Continuité écologique à la Roche sur Yon , définition d' une trame verte et bleue en Vendée).

La carrière fut, en partie, réhabilitée en tant que réserve d'eau potable. Situé à la confluence de la Riallée avec l'Yon, elle constitue un milieu fort intéressant pour la biodiversité. Ainsi le site se compose d'une peupleraie où niche le Corbeau freux, de boisements plus anciens, de cavités pour les espèces rupestres, de haies et de prairies où un agriculteur fait pâturer son bétail suite à une convention avec la ville de La Roche-sur-Yon, etc. Actuellement les abords de la carrière ont été convertis en circuit de Trial pour l'association de cyclisme. Côté patrimoine naturel, historique et paysager, le site se composait de mares rocailleuses utilisées par l'Alyte accoucheur, un crapaud appréciant les gravières. Des haies avec des sujets fort âgés donnaient à l'endroit une forte valeur patrimoniale à laquelle s'ajoutent des ponts propices à l'installation de Chiroptères. A l'Est de la carrière, un point noir paysager a été défini entre la D 746 et la Riallée. En effet la Départementale ne permet pas le déplacement sécurisé de la faune comme la Loutre qui, en période de crues, doit franchir l'infrastructure routière au trafic fréquent. Le fait que ce site se trouve pris entre deux vallées, celle de l'Yon et celle de la Riallée, toutes deux fréquentées par le public, fait de lui un carrefour qu'il convient de reconnecter. La volonté de la ville est donc de pouvoir transformer ce site en parc urbain.

Le site, d'après le diagnostic, est considéré comme un réservoir de biodiversité, l'Yon et la Riallée servant de corridors écologiques et biologiques. Mettre en œuvre la TVB consiste, dans ce cas, à faire appel à divers outils afin de restaurer les continuités écologiques et de favoriser une liaison pour les promeneurs entre les différentes vallées.

Rétablir une continuité écologique et piétonne

La Carrière des Coux

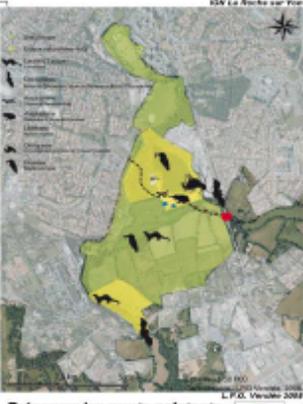
Carrefour à la confluence Yon-Riallée
recréer une continuité piétonne et naturelle est l'objectif majeur sur ce site

Futur Parc Urbain
Réservoir de biodiversité
Réserve d'eau

Actuellement

Convention entre un agriculteur et la mairie pour les prairies
Circuit de trial sur le site
Mares rocailleuses disparues
Point noir au niveau de la Riallée et la RD 746





Actions éligibles pour la trame verte et bleue

Créer un cheminement doux entre la vallée de l'Yon et de la Riallée en préservant des zones de quiétude pour la faune et la flore

Restaurer les mares disparues ●

Supprimer le point noir de la RD 746 en aménageant un passage à faune pour la Loutre puis pour l'homme dans un second temps ●

Convention avec l'agriculteur pour la gestion du milieu

Préserver les ponts existants ●



Financements possibles

Financement Contrat Nature (région) pour l'aménagement d'un Loutrodoc
Fonds propres collectivité

Document 4 : Une commune aux multiples entités

(D'après Guillaume Lefrere, Licence professionnelle Aménagement du paysage, 2010/2011, Continuité écologique à la Roche sur Yon, définition d'une trame verte et bleue en Vendée).

Le territoire communal de La Roche-sur-Yon se caractérise par un relief peu marqué et uniforme. A part les vallées de l'Yon, de la Riallée et de l'Ormay qui bordent la ville, le relief varie d'une altimétrie comprise entre 40 m et 78 m NGF*. Ce relief peu accentué n'exclut pas la forte présence de l'eau et une végétation source d'une richesse écologique certaine.

D'une manière générale, la commune présente une légère inclinaison vers le Sud (dénivelé inférieur de moins de 20 m hors talwegs) : elle est installée sur un massif granitique appelé massif d'Aubigny, constitué d'un mélange de biotite (mica noir), siliminite (mica argileux) et de muscovit (mica blanc).

Le granit s'altère en surface en arène granitique composé d'argile et de sable, ce qui permet l'infiltration des eaux de pluie et ainsi l'alimentation du réservoir souterrain par les fissures du granit. Par endroit, on note la présence d'enclaves de gneiss et de granit. Cette structure granitique est orientée selon une direction Nord-Ouest, Sud-Est, Sud vertical, caractéristique du Bocage Vendéen. Les méandres de la rivière de l'Yon très structurants de la ville sont dus à un accident géologique perpendiculaire à cette direction.

Le réseau hydrographique qui converge vers la vallée de l'Yon forme un ensemble hiérarchisé de vallées secondaires et petits vallons. L'ensemble de ces ruisseaux a un véritable écoulement pendant toute la durée du réessuyage des terres, d'où son intérêt pour l'assainissement des terrains proches. La majorité d'entre eux sont bordés par une végétation rivulaire relativement importante et homogène. Quelques zones marécageuses sont observées en bordure de lit. Les lits sont souvent sinueux et leur gabarit est pour la plupart du temps rectangulaire avec des berges à pic. Ils sont souvent envasés et leur profondeur est en général inférieure à 1 m. Leur largeur varie en fonction de l'importance du ruisseau. Elle peut être inférieure à 1m pour les petits ruisseaux et de 4 à 5 m pour les cours d'eau plus importants (Amboise, Riallée par exemple).

Tous ces cours d'eau ont un débit relativement faible avec une période d'assèchement estival. La survie piscicole à l'intérieur de ces écosystèmes aquatiques est difficile et très limitative : elle ne peut se concevoir qu'à partir de seuils d'oxygénation et de fosses existantes réparties sur ces cours d'eau.

L'intérêt paysager de toutes ces petites vallées n'est pas exceptionnel d'autant que les reliefs sont peu accentués. Toutefois, l'association relief-cours d'eau ; végétation rivulaire spécifique ; bosquet ; prairies humides ; cultures, y détermine des ambiances très diverses qui tendent à conférer une personnalité aux sites concernés.

Document 5 : Une commune agricole

(D'après Guillaume Lefrere, Licence professionnelle Aménagement du paysage, 2010/2011, Continuité écologique à la Roche sur Yon, définition d'une trame verte et bleue en Vendée).

Sur la commune, malgré le remembrement, le maillage bocager reste assez présent. La surface agricole représente à peu près la moitié de la superficie communale. Cette surface est occupée par les exploitations professionnelles mais également par des particuliers dont l'activité agricole n'est pas la première ressource financière. L'activité prédominante des agriculteurs est l'élevage, en particulier l'élevage bovin qui représente plus de 90% de l'activité agricole.

	1979	1988	2000
SAU	5726	4963	4733
Evolution		- 13 %	- 5 %

(RGA 2000)

D'après le Recensement Général Agricole (R.G.A.) de 2000, plus de 4700 ha était en Surface Agricole Utile (S.A.U.) soit 53% de la surface communale. Malgré le fait que cela représente plus la moitié de cette dernière, 17% de la S.A.U. a disparu depuis 1979.

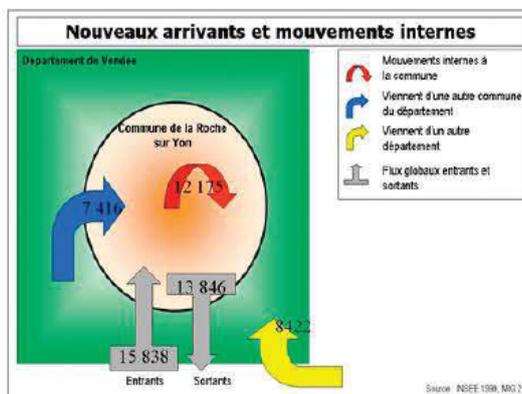
L'élevage influe fortement sur le paysage rural qui se compose majoritairement de prairies aux caractéristiques diverses selon la topographie des lieux. Il est aussi constitué de linéaires de haies, de talus et de fossés maillant ces prairies ou des parcelles cultivées. D'autres éléments le façonnent comme les mares, les ruisseaux ou encore les chemins creux.

Document 6 : Une croissance démographique soutenue

(D'après Guillaume Lefrere, Licence professionnelle Aménagement du paysage, 2010/2011, Continuité écologique à la Roche sur Yon, définition d'une trame verte et bleue en Vendée).

En 2008, la population communale comprenait plus de 51 000 habitants. L'accroissement de la population annuel moyen est alors de 0,52% d'après le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 août 2009. Cette croissance est progressive depuis les années 1990 après une stagnation depuis 1975.

Le facteur de cette évolution n'est pas l'augmentation des naissances mais principalement le solde migratoire. Ce dernier est positif depuis 1990 (0,22% entre 1999 et 2005). Ainsi, plus de 15 000 personnes sont arrivés dans la commune au cours de la période 1990-1999.



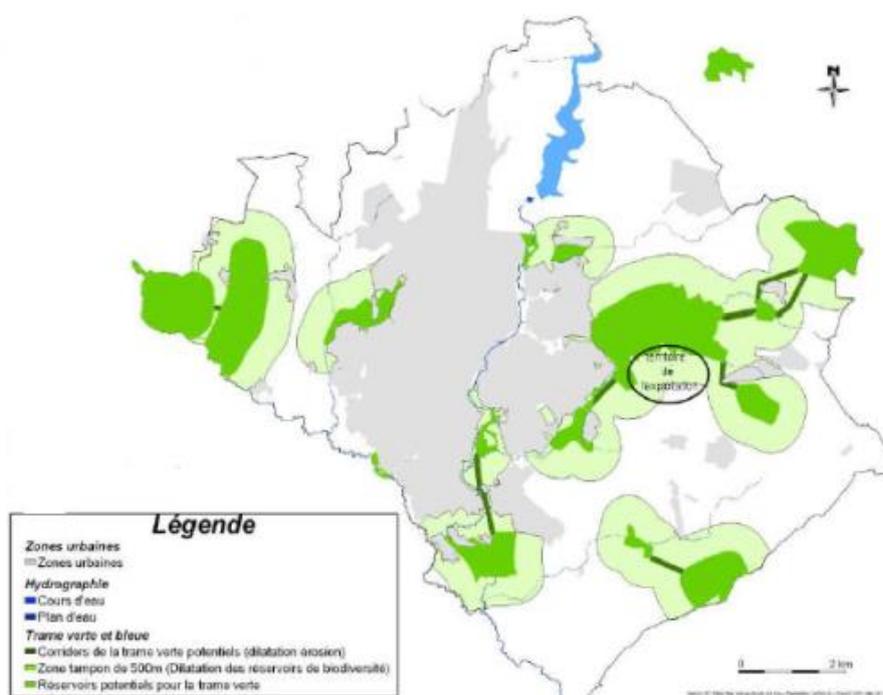
L'accroissement de la population Yonnaise a pour conséquence la hausse des constructions de logements. Entre 1990 et 1999, la commune a ainsi enregistré une hausse de plus de 22,2%. L'augmentation des logements est surtout effective en zone rurale favorisant ainsi l'étalement urbain.

Les différents documents d'urbanisme prévoient une maîtrise de l'étalement urbain. Cependant, la masse urbaine continue d'avancer inexorablement.

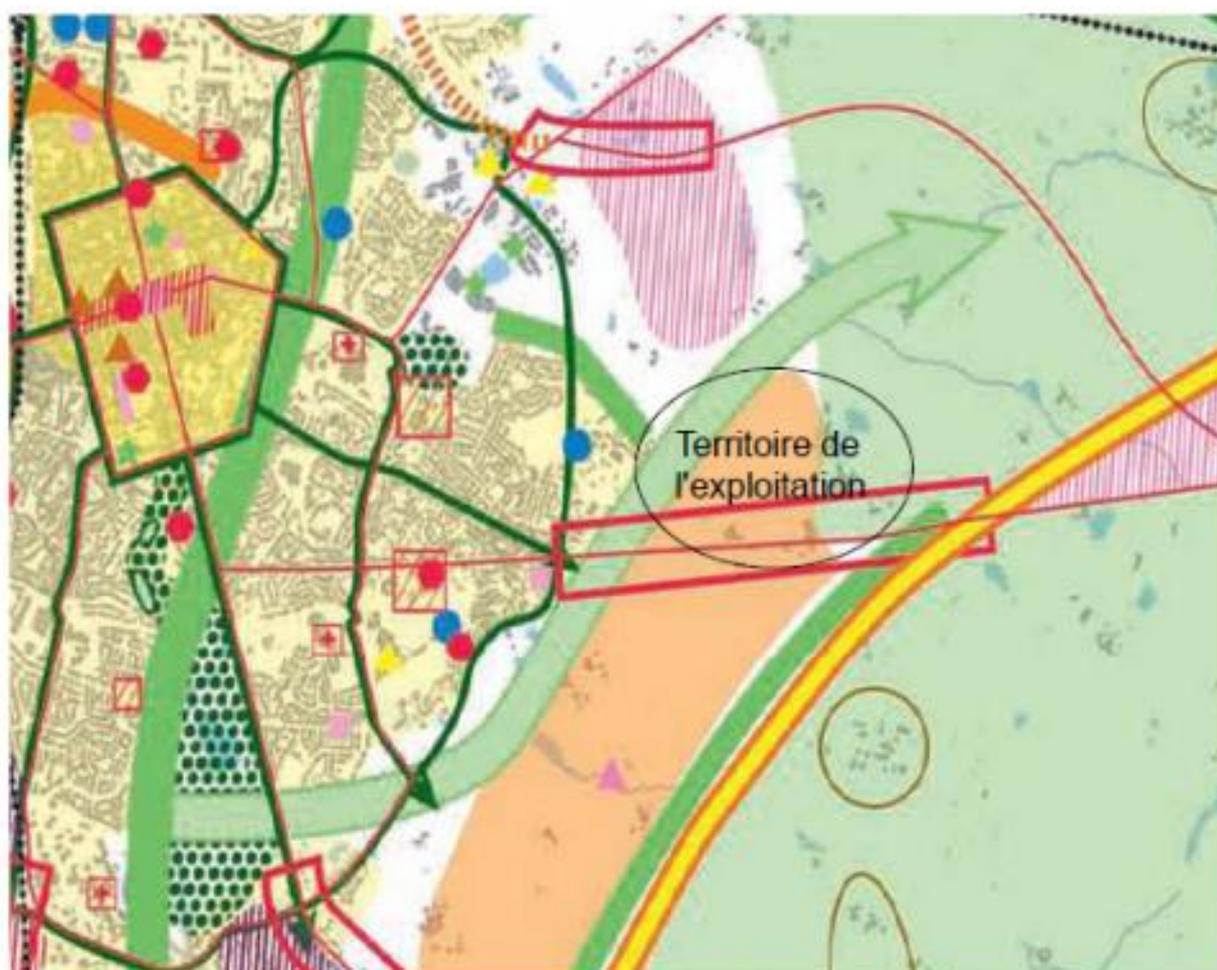
En lien avec ces réalités démographiques, la demande croissante d'espaces verts se concrétise par de nombreuses aires de jeux très fréquentées, par l'accès à des espaces d'un seul tenant, pour la promenade et le jogging, ainsi que par la prise en compte des liaisons douces, préoccupation importante de la ville. L'environnement permet également la randonnée avec la présence de nombreux sentiers (sentier du Houx, de La Bourdaine, de l'Erable, etc.).

Document 7 : Identification de corridors potentiels de la trame

(D'après Guillaume Lefrere, Licence professionnelle Aménagement du paysage, 2010/2011, Continuité écologique à la Roche sur Yon, définition d'une trame verte et bleue en Vendée).



Plan local d'urbanisme de la Roche sur Yon
Extrait du PADD p 27, novembre 2005



LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE

-  Coupure verte
-  Ceintures vertes
-  Parcs urbains à valoriser et préserver
-  Confortation et maîtrise des villages
-  Boisements principaux
-  Protection de la retenue d'eau potable de Moulin Papon
-  Jardins familiaux existants
-  Préservation de l'espace agricole

LA RÉPONSE À L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

Urbanisation existante :

-  Centre ville (périmètre pentagone)
-  Tissu urbanisé (dominante habitat)

Urbanisation future :

-  Renouvellement urbain
-  Zones urbanisables
-  Zones mixtes (habitat et activités)